

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : Vaprox<sup>®</sup> 59 Hydrogen Peroxide Sterilant  
 Code du produit : PB031, PB032, PB033, PB034, PB035  
 SDS N° : A127  
 Groupe de produits : Produits du commerce

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Produit destiné uniquement à un usage industriel  
 Utilisation de la substance/mélange : Agent antimicrobien

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation  
 5960 Heisley Road, Mentor OH 44060, États-Unis  
 Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (Service clients-Produits scientifiques)  
 US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited  
 IDA Business and Technology Park  
 Tullamore  
 County Offaly  
 R35 X865  
 Ireland.

Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636  
 Email: asksteris\_msds@steris.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ox. Liq. 2 H272  
 Acute Tox. 4 (Oral) H302  
 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332  
 Skin Corr. 1B H314  
 STOT SE 3 H335  
 Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



CLP Mention d'avertissement : Danger

# Vaprox® 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mentions de danger (CLP)	: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant H302 - Nocif en cas d'ingestion H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H332 - Nocif en cas d'inhalation H335 - Peut irriter les voies respiratoires H412 - nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements, matières combustibles P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs P264 - Se laver mains soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Portez des lunettes de protection, des gants de protection et des vêtements de protection P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303 + P361 + P353 - EN CAS DE PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais et les garder confortablement respirer P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P321 - traitement spécifique P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 – Magasin verrouillé. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformer aux réglementations locales, nationales et internationales applicables.
Phrases EUH	: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Peroxyde d'hydrogène	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9	59	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Donner de l'eau si la personne est consciente. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Le peroxyde d'hydrogène à ces concentrations est un oxydant fort. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
-------------------	---

# Vaprox® 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Symptômes/lésions après inhalation : Nocif par inhalation. Risque d'inflammation des voies aériennes. L'observation médicale est recommandée pour les 24 à 48 heures après une exposition, comme un oedème pulmonaire peut être retardée. Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Contact avec les yeux avec des solutions concentrées peut provoquer de graves lésions oculaires suivie par la perte de la vue.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Arroser avec beaucoup d'eau. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Composés organiques. Comme le peroxyde d'hydrogène peut réagir avec une variété de matières organiques, et peut former des mélanges explosifs, des composés sensibles à un choc, et d'initier le feu. Mousse n'est pas efficace comme l'oxygène et de la chaleur continuent d'être généré sous la couverture de mousse. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Le peroxyde d'hydrogène à ces concentrations est un oxydant fort. Lors de la décomposition libère l'oxygène qui peut aggraver un incendie. Les conteneurs peuvent gonfler et éclatent lors d'un incendie en raison de la pression interne causée par la chaleur.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne. Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Equipements de protection des pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Oxygène évolution décomposition peut éclater des récipients scellés et accélérer le rythme de d'autres matériaux combustibles brûlants. Matériau humide en contact avec le papier, le bois, le tissu, etc peut provoquer une combustion spontanée de la matière organique.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les fumées, vapeurs. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.  
Re-entrée précoce dans le cas d'une situation d'urgence (Lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dépasse 1 ppm) exige porter appropriée respirateur.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles. conformer aux réglementations locales, nationales et internationales applicables. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
- Autres informations : Les matériaux combustibles exposées à peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergées dans ou rincées avec de grandes quantités d'eau afin de s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Peroxyde d'hydrogène résiduel qui est laissé sécher (lors de l'évaporation du peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matériaux organiques tels que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matériaux combustibles peuvent amener le matériau à s'enflammer et de provoquer un incendie.

# Vaprox<sup>®</sup> 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. tenir à l'écart des matières incompatibles. Ne pas porter de chaussures à semelles de cuir. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.
- Mesures d'hygiène : Veiller à une propreté correcte et à un ordre. Se laver mains soigneusement après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être soigneusement lavés afin d'éliminer un risque potentiel d'incendie retardée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une aération suffisante. il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.
- Matières incompatibles : Bases fortes. Oxydants puissants. Matières organiques. Agents réducteurs. Sels de métaux. Métaux alcalins. bois. Papier. Cuivre et ses alliages. Métaux. cyanure. Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (voir section 10 : "Stabilité-Réactivité").
- Interdictions de stockage en commun : Ne pas entreposer à proximité d'agents réducteurs ou oxydants. Tenir à l'écart des vêtements et autres matériaux combustibles.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Correctement étiqueté.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1.4 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1.5 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1.4 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2.8 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	2 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
USA - IDLH	US IDLH (ppm)	75 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1.4 mg/m <sup>3</sup>
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1.4 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Une ventilation locale est recommandée pour maintenir le niveau de vapeur en dessous de la valeur limite d'exposition (VLE).
- Équipement de protection individuelle : Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection. Eviter toute exposition inutile.



# Vaprox<sup>®</sup> 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection des mains	: Porter des gants de protection. Utiliser des gants fabriqués avec des matériaux résistant aux produits chimiques tels que le nitrile, le néoprène, le caoutchouc ou le vinyle si le contact est fréquent ou prolongé.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de protection. Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. Ne pas porter de verres de contact.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Tablier en caoutchouc, bottes.
Protection des voies respiratoires	: Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter un masque approprié. Les facteurs de protection varient selon le type de respirateur utilisé.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Re-entrée précoce dans le cas d'une situation d'urgence (Lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dépasse 1 ppm) exige porter appropriate respirateur.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: <= 3.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: > 1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -55 °C
Point d'ébullition	: 119 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 85 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 14.2 mm Hg @ 30°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.24 g/ml Gravité Spécifique @ 20°C
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Log Pow	: -1.57 @ 20°C
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 1.079 cP @ 25°C
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas. La contamination peut provoquer la décomposition rapide, la libération de l'oxygène gazeux et pressions dangereuses.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil. Protéger de toute contamination.

### 10.5. Matières incompatibles

cyanures. Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Agent réducteur. matières organiques. des matériaux facilement oxydables tels que le papier, le bois, le soufre et l'aluminium. Métaux alcalins. métaux. Sels de métaux. Cuivre et ses alliages. Composés du chrome hexavalent. permanganate de potassium.

# Vaprox® 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible de fumées toxiques. Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Vaprox® 59 Hydrogen Peroxide Sterilant	
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
DL50 orale rat	801 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2 g/m <sup>3</sup> (Temps d'exposition: 4 h)
LD50 cutanée rat	4060 mg/kg
ATE (voie orale)	801,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2000,000 mg/kg de poids corporel
ATE (gaz)	4500,000 ppmv/4h
ATE (vapeurs)	2,000 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	2,000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: <= 3.5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: <= 3.5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
CL50 poisson 1	16.4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas)
CE50 daphnie 1	7.7 mg/l (Temps d'exposition: 24 h - Espèce: Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	2.5 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Chlorella vulgaris)
CE50 Daphnie 1	18 - 32 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna [statique])
CL50 poissons 2	18 - 56 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [statique])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Vaprox® 59 Hydrogen Peroxide Sterilant	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Vaprox® 59 Hydrogen Peroxide Sterilant	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# Vaprox<sup>®</sup> 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

BCF poissons 1

(pas de bioaccumulation)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ne pas réutiliser les récipients vides. Les récipients restent dangereux lorsqu'ils sont vides. Consulter les autorités compétentes concernant l'élimination des déchets. Disposer d'une manière sécuritaire conformément aux réglementations locales/nationales.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : 2014

N° ONU (IATA) : 2014

N° ONU (IMDG) : 2014

N° ONU (ADN) : 2014

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 59 %

Description document de transport : UN 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE 59% STABILISÉ), 5.1 (8), II

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (UN) : 5.1

Code de classification (UN) : OC1

Classe (IATA) : 5.1

Classe (IMDG) : 5.1

Classe (ADN) : 5.1

Étiquettes de danger (UN) : 5.1, 8



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (UN) : II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 58

Code de classification (UN) : OC1

Panneaux oranges :



Catégorie de transport (ADR) : 2

# Vaprox® 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Tunnel Code de restriction	: E
Quantités limitées (ADR)	: 1L
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Code EAC	: 2P

### 14.6.2. Transport maritime

**PB031(950mL), PB032 (18.93L), PB033 (113mL), PB034 (70mL)**

Voir ci-dessus (IMDG)

**PB035 (29mL)**

Conforme aux IMDG 3.5. Papier d'expédition doit indiquer «marchandises dangereuses en quantités exemptées».

### 14.6.3. Transport aérien

**PB031(950mL), PB032 (18.93L), PB033 (113mL), PB034 (70mL)**

interdit

Règlement du transport (IATA) : Le peroxyde d'hydrogène (> 40%) est interdite sur des passagers et avion-cargo

Instruction "passenger" (ICAO) : Le peroxyde d'hydrogène (> 40%) est interdite sur des passagers et avion-cargo

**PB035 (29mL)**

Air: Conforme à la SP de l'OACI A75.

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Vaprox 59 n'est pas considéré comme un polluant marin

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Date de révision	: 06/18/2019
Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Aquatic Chronic 3	Catégorie 3 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	corrosion et irritation de la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires



# Vaprox<sup>®</sup> 59 Hydrogen Peroxide Sterilant

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H412	nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.
------	--

FDS UE (Annexe II REACH)

*Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies*